

Interrogations de l'Equipe de Coordination Régionale concernant le rapport d'évaluation Kadris

- p 5 :

- « les objectifs fixés par le Réseau de Soins Palliatifs en région Centre dans le cadre de cette évaluation » : de quels objectifs parlez-vous ?
- « professionnels de santé adhérents au réseau.....patients et aidants adhérents » : comme nous vous l'avions dit, les professionnels n'adhèrent pas obligatoirement au réseau, et les patients n'adhèrent pas au réseau.
- « grilles d'entretien préalablement validées par le réseau » : ces grilles nous ont été proposées après validation de l'URCAM et de l'ARH. L'Équipe de Coordination Régionale n'y a apporté que des modifications mineures consistant à supprimer la notion d'inclusion dans le réseau.

- p 6 :

- « avec « votre » collaboration directe, une liste d'indicateurs ...a été validée » : de la collaboration de qui parle-t-on ?
- Nous avons compris que les professionnels devaient être tirés au sort ? Le questionnaire a-t-il réellement été envoyé aux 297 personnes dont nous avons recueilli les mails ? Nous signalons que certains professionnels ont eu des difficultés à remplir le questionnaire.

- p 9 :

- « le réseau coordonne par l'intermédiaire de son équipe de coordination régionale » : nous préférons le terme de « met en lien » plutôt que « coordonne » pour les équipes. L'ECR coordonne des actions au service des équipes et certains travaux des membres des équipes.

- P 11 :

- De 2006 à 2008 le réseau, en plus de son équipe de coordination constituée de deux salariées, avait un président.

- p 13 :

- « Etc. » : ce terme ne semble pas adapté car il représente en fait l'ensemble des acteurs et professionnels de proximité concernés par les soins palliatifs et qui constituent le réseau.

- p 14 :

- « Le comité régional réunissant l'équipe de coordination, **TROIS** représentants par département et les tutelles, deux représentants des directions, un représentant de chaque catégorie professionnelle de santé, un représentant des usagers ».

- A partir du paragraphe « la mise en place de commissions de travail », nous proposons la rédaction suivante :

« LE RESEAU A MIS EN PLACE LE MAILLAGE DU TERRITOIRE :

- Au moins une équipe mobile (EMSP, UMSP, etc.)
- Une équipe départementale (EADSP)

Ainsi six équipes départementales de soins palliatifs ont été créées dans la région. »

« La mise en place des commissions de travail intégrant les équipes opérationnelles a permis de structurer, d'initier et de créer des projets fédérateurs, des outils d'aide, des formations et des évaluations au sein du réseau ».

« Une quinzaine de commissions ont ainsi été mises en place depuis la création du réseau. L'un des premiers projets de ces commissions de travail a été de mettre en œuvre dans chaque département **DES TRAMES DE RECUEIL DE DONNEES POUR PERMETTRE AUX EQUIPES DE DISPOSER D'OUTILS DE TRAVAIL COMMUNS** ».

Les thèmes des commissions émanent généralement d'une demande des équipes et peuvent aborder différentes problématiques, telles en 2006, 2007 et 2008 »...

- p 15 :

- « évaluation : **MISE EN PLACE D'UNE TRAME COMMUNE AUX 6 EADSP PERMETTANT LA RÉDACTION ANNUELLE D'UN BILAN D'ACTIVITE** ».
- « Lits identifiés : création d'un cahier des charges régional repris au niveau national **PERMETTANT LA MISE EN PLACE DE LITS IDENTIFIES DANS LA REGION** ».
- « Communication : **CETTE COMMISSION A POUR OBJECTIF DE FAIRE CONNAÎTRE LE RÉSEAU ET LES EQUIPES ? NOTAMMENT PAR LA MISE EN PLACE DES JOURNEES MONDIALES, REGIONALES...ETC** »
- « Soins de Support : dont l'objectif **EST** de créer....distinction entre les soins de support et **LES SOINS PALLIATIFS** ».
- « **COMMISSION TERRITORIALITE : REFLEXION AUTOUR DE LA MISE EN PLACE** ».
- « [...] dossier informatisé...**SPECIFIQUE** au sein de **CHAQUE** hôpital ».

- p 16 :

- « l'ensemble des personnes suivies par les **EADSP**....environ 1500 personnes ».
- « le chiffre....de 200 patients **PAR EQUIPE**...2008 ».

- p 18 :

- Le tableau concerne « **LE NOMBRE DE PATIENT SUIVIS PAR ANNEE PAR LES EADSP** et non les patients actuellement pris en charge par le réseau quelque soit leur date d'entrée dans le dispositif ».

- p 19 :

- « Le nombre de patients suivis **PAR LES EADSP** était de ... ».
- « **AU FINAL**, les différents éléments **IDENTIFIES PAR LES EADSP** définiront trois niveaux d'intervention..... ».

- p 21 :

- « le réseau intègre en son sein ...hospitalier ». Enlever la phrase suivante et ajouter : « **ON NE RETROUVE PAS D'ADHERENT CHEZ LES AIDES A DOMICILE ET LES PROFESSIONNELS PSYCHO-SOCIAUX, MAIS CEUX-CI PARTICIPENT PLEINEMENT A L'ACTIVITE DU RESEAU** ».
- de ce fait, la dernière phrase n'a plus lieu d'être.

- p 25, 26, 27 :

- Chapitre « analyse du budget » : nous ne comprenons pas cette analyse du budget, il nous semble qu'il existe une confusion entre le financement du réseau et le financement de l'Équipe de Coordination Régionale et des équipes opérationnelles.
- « Coût du réseau par patient » : il nous semble que le coût du réseau par patient devrait prendre en compte le coût global des équipes. Pourquoi seuls les patients pour lesquels les EADSP sont intervenues sont-ils pris en compte ?

- p 28 :

- « A ce jour,de la région ont **AU MOINS** une EMSP **INTRA-HOSPITALIERE** ».

- p 29 :

- L'Équipe de Coordination Régionale « **PARTICIPE A LA FORMATION, NOTAMMENT AU NIVEAU REGIONAL PAR SON IMPLICATION DANS LES DIU DE SOINS PALLIATIFS, DE SANTE PUBLIQUE ET JALMALV NATIONAL** ».
- « Des outils communs dont ... » : enlever les **PROTOCOLES** et laisser le plan de formation.
- Afin de faciliter....intéressante » : il existe un site internet hébergé au sein du portail santé de la région Centre (www.sante-centre.fr).

- p 30 :

- Remarque : la mise en place de tableaux de bord ne peut se faire qu'en cohérence avec les données demandées pour le bilan d'activité afin d'avoir un suivi des différentes demandes. Ces tableaux de bord ne pourront concerner que des données demandées par les institutions dont dépendent administrativement les équipes.
- Quid des moyens pour pallier aux manques ? Ex : arrêt de médecin, arrêt de secrétaire... ?

- p 31 :

- Merci de remplacer le terme « cellule de coordination » par Équipe de Coordination Régionale. Il figure dans plusieurs pages du document.
- « Les missions du réseau...équipe de coordination » : c'est dans la complémentarité entre professionnels de proximité et équipes opérationnelles du réseau (y compris l'Équipe de Coordination Régionale) que s'évalue la plus-value du réseau.

- p 32 :

- « [...] le réseau ne dispose pas de cette convention [...] » : la convention constitutive du réseau décline les rôles et fonctions de chacun, même si celle-ci est imparfaite.

- p 33 :

- Dans les recommandations ne figure pas le projet de mise en place de la territorialité ?